

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> <u>24.03.2025</u> <u>Date d'affichage</u> <u>24.03.2025</u>	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Éric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE à Philippe DESCHODT, Mélanie DELANNOIS à Pascal ROUSSEAU, Audrey VERHAEGHE à Séverine FRACKOWIAK SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 39/2025/LM/ND

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte de l'Ecole Sainte Thérèse

Préambule

L'Ecole Ste Thérèse souhaite organiser une classe de découverte pour l'ensemble des élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

Ainsi, 64 élèves pourront découvrir le FUTUROSCOPE à CHASSENEUIL du 25 au 27 Juin 2025. Le Coût de ce séjour s'élève à 19 825 € TTC soit 309€ par enfant.

Aussi, par courrier en date du 15 novembre 2024, la direction de l'école a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention de 150 € par enfant auprès de la Ville de MARCHIENNES.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution de 150 € par enfant pour permettre à l'école Ste Thérèse d'organiser la classe de découverte au Futuroscope à CHASSENEUIL.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2025.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la commission « Enseignement-Animation-Jeunesse » réunie le 21 mars 2025

Considérant qu'il convient d'aider l'école STE THERESE à organiser cette classe de découverte au FUTUROSCOPE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser le versement d'une subvention de 9600 € (150€ par enfant * 64 élèves) pour l'organisation de la classe de découverte au FUTUROSOCPE à CHASSENEUIL,

Article 2 : d'inscrire les dépenses sur les chapitres et natures correspondants au budget 2025.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité ☒ Majorité ☐
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ